

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2015, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 10 avril 2015 à 19 heures en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DAIGLE.

Membres en exercice : 11

Etaient présents : (11) Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ, Brigitte DORLET, Maires Adjoints, Pierre Emmanuel ROTH, Agnès PAICHELER, Sylvie FOULARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Nathalie ROTH, Philippe BROUILLARD, Georges SOVY (à partir du point n°1-7) Conseillers Municipaux.

Absent non représenté : Georges SOVY (jusqu'au point n°1-6)

Les différents dossiers soumis à votre vote ont été les suivants:

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 6 février 2015
2. Compte de Gestion 2014
3. Compte Administratif 2014
4. Fiscalité locale 2015
5. Affectation du résultat du Compte Administratif 2014 au budget primitif 2015
6. Budget primitif 2015
7. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite
8. Demande de subvention au titre des réserves parlementaires 2015 : travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite
9. Mise en œuvre de l'accord local dans le cadre de la désignation des représentants siégeant au Conseil Communautaire
10. Définition d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP), route de Boissy-le-Cutté – parcelles cadastrées section D n°152, 154, 155 (propriété de Mr et Mme LENNOX) et répartition de la prise en charge des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des opérations de constructions
11. Contrat de bassin « Essonne Aval 2015-2018 »
12. Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 6 février 2015 a été approuvé à l'unanimité.

1-1 – COMPTE DE GESTION 2014

Après examen du Compte de Gestion communal de l'exercice 2014, dressé par le Receveur Municipal, par les membres du Conseil Municipal, Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre acte de la présentation qui en est faite.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité 10 voix POUR, approuve et arrête le Compte de Gestion 2014 de la Trésorière, qui s'établit comme suit et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif à savoir :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	64 824,30 €	0	- 227 434,12 €	- 162 609,82 €
Fonctionnement	306 290,06 €	0	63 772,71 €	370 062,77 €
TOTAL	371 114,36 €	0	- 163 661,41 €	207 452,95 €

1-2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Michel DAIGLE, Maire, propose d'approuver le Compte Administratif 2014 de la Commune. Celui-ci doit être en conformité avec le Compte de Gestion du Percepteur et être approuvé avant le 30 juin de chaque année. A cette occasion, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote conformément à la réglementation, et la séance est présidée par Bruno DOURIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire, qui présente ce Compte Administratif.

Le Maire étant sorti, sous la présidence et présentation de Monsieur Bruno DOURIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité 9 voix POUR, le Compte Administratif 2014 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice 2014
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014 (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	124 638,49 €	188 411,20 €	63 772,71 €
	Section d'Investissement	380 358,91 €	152 924,79 €	- 227 434,12 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de Fonctionnement (002)		306 290,06 €	306 290,06 €
	Report en section Investissement (001)		64 824,30 €	64 824,30 €
S/TOTAL		504 997,40 €	712 450,35 €	207 452,95 €

Ainsi les résultats cumulés se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	124 638,49 €	494 701,26 €	370 062,77 €
	Section d'Investissement	380 358,91 €	217 749,09 €	- 162 609,82 €
	TOTAL CUMULE	504 997,40 €	712 450,35 €	207 452,95 €

1-3 – FISCALITE LOCALE 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal détermine le taux des taxes ainsi que le produit de la fiscalité locale, qui résulte du produit **bases x taux**. Les bases prévisionnelles nous sont fournies par les services fiscaux.

Pour 2015, Michel DAIGLE, Maire, propose au Conseil Municipal :

- de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2015,

- de fixer à titre prévisionnel à 38 498,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice et de fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2015.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité 10 voix POUR, décide de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2015, fixe à titre prévisionnel à 38 498,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice 2015 et fixe les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2015 comme suit :

	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	252 300	5,91 %	14 911 €
TAXE SUR FONCIER BATI	189 900	9,95 %	18 895 €
TAXE SUR FONCIER NON BATI	10 100	46,46 %	4 692 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU			38 498 €

1-4 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2014, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, sachant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité 10 voix POUR, décide d'affecter le compte de résultat du compte administratif 2014 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	370 062,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	162 609,82 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	207 452,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	162 609,82 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

1-5 – BUDGET PRIMITIF 2015

Michel DAIGLE, Maire, invite le Conseil Municipal à voter le Budget Primitif 2015.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, ayant présenté les grands chapitres des sections, ainsi que les opérations d'investissement, le Conseil Municipal à l'unanimité 10 voix POUR, approuve et vote le Budget Primitif 2015, dont la balance générale se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	332 162,95 €	332 162,95 €
INVESTISSEMENT	350 182,89 €	350 182,89 €
TOTAL	682 345,84 €	682 345,84 €

1-6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la Mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et dont le coût prévisionnel s'élève à 35 400,00 € HT soit 42 480,00 € TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, 10 voix POUR :

- **ADOPTE** l'opération de mise en accessibilité de la mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite,
- **APPROUVE** le montant total des travaux de 35 400,00 € HT soit 42 480,00€ TTC,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant HT des travaux fixés à 35 400,00 € HT, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR), dans le cadre d'une opération éligible pour la mise en accessibilité de la mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite,
- **APPROUVE** le plan de financement d'opération suivant :

DEPENSES			RECETTES	
TRAVAUX	Montant HT	Montant TTC		
Travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la Mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite	35 400,00 €	42 480,00 €	DETR 2015 travaux 50% HT	17 700,00 €
			Fonds propres commune	24 780,00 €
TOTAL	35 400,00 €	42 480,00 €		42 480,00 €

-**FIXE** l'échéancier de l'opération comme suit :

2015				
TRAVAUX	Septembre	Octobre	Novembre	décembre

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

1-7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES RESERVES PARLEMENTAIRES 2015 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la Mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et dont le coût prévisionnel s'élève à 35 400,00 € HT soit 42 480,00 € TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention d'un parlementaire.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, 11 voix POUR :

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour financer cette opération,
- **AUTORISE et CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

1-8 – MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD LOCAL DANS LE CADRE DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Michel DAIGLE, Maire, propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour demander la mise en œuvre d'un accord local conforme aux dispositions de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, 11 voix POUR :

- **PROPOSE** de retenir le nombre de 54 Conseillers Communautaires dans le cadre de l'application de l'accord local,
- **PROPOSE** la répartition suivante des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en tenant compte des populations du territoire :

	POPULATION	ACCORD LOCAL 2015
AUVERNAUX	347	1
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7454	6
BAULNE	1306	1
CERNY	3332	3
CHAMPCUEIL	2828	3
CHEVANNES	1731	2
D'HUISON LONGUEVILLE	1438	2
ECHARCON	782	1
FONTENAY LE VICOMTE	1283	1
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	939	1
ITTEVILLE	6613	5
LA FERTE ALAIS	3982	3
LEUDEVILLE	1411	2
MENNECY	13127	10
NAINVILLE LES ROCHES	463	1
ORMOY	1929	2
ORVEAU	192	1
SAINT VRAIN	2921	3
VAYRES SUR ESSONNE	782	1
VERT LE GRAND	2396	2
VERT LE PETIT	2776	3
	58 032	54

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ce projet d'accord local à monsieur le Préfet de L'Essonne ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

1-9 – DEFINITION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN (PUP), ROUTE DE BOISSY-LE-CUTTE – PARCELLES CADASTREES SECTION D N°152, 154, 155 (PROPRIETE DE MR ET MME LENNOX)

ET REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS PUBLICS NECESSAIRES AUX BESOINS DES FUTURS HABITANTS OU USAGERS DES OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS

Michel DAIGLE, Maire, propose au Conseil Municipal de définir le périmètre à l'intérieur duquel l'extension du réseau d'eau potable, Route de Boissy, sera mise en partie à la charge des constructeurs, aménageurs, ou propriétaires fonciers par le biais de convention P.U.P., et de répartir la prise en charge des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des opérations de constructions.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, 11 voix POUR :

- **APPROUVE** le périmètre à l'intérieur duquel les équipements publics seront mis en partie à la charge des propriétaires par le biais de convention P.U.P pour une durée de deux ans,
- **APPROUVE** les modalités de répartition de la prise en charge des équipements publics nécessaires aux opérations de constructions au sein de ce périmètre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention P.U.P avec Monsieur et Madame LENNOX,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement avec le SIARCE.

1-10 – CONTRAT DE BASSIN « ESSONNE AVAL 2015 – 2018 »

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de son comité syndical du 5 mars 2015, le SIARCE a approuvé à l'unanimité le projet de contrat de bassin Essonne Aval 2015 -2018. Ainsi sur la période considérée, c'est un montant prévisionnel de 82 millions d'euros hors taxes d'études et de travaux qui pourra être engagé. Pour ce faire, chaque Commune doit approuver préalablement ce projet.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, 11 voix POUR, approuve le projet de contrat de bassin « Essonne aval » 2015-2018, à conclure avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec douze maîtres d'ouvrage, dont le SIARCE porteur et animateur du contrat, et quarante-deux communes du bassin versant considéré et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent nécessaire.

1 - 11 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel DAIGLE informe l'assemblée :

- que le Contrat de Territoire est en cours de finalisation car il doit être prêt pour la fin du mois. Celui-ci concerne l'accessibilité du rez-de-chaussée de la Mairie, l'éclairage public, la réfection de la voirie, l'aménagement du cimetière, le remplacement de la fontaine du cimetière, des jeux d'enfants au city parc.
- En ce qui concerne le dépôt sauvage de déchets sur le parking des chasseurs, la gendarmerie a prévenu que la plainte est en cours dans les Hauts de Seine (personnel de la société qui s'est servi du camion d'entreprise en dehors de ses heures de travail).
- Dans le cadre de la nouvelle édition de l'opération Essonne verte/Essonne propre, le ramassage des déchets sur les chemins et routes du village aura lieu le samedi 18 avril 2015, le matin.

La séance a été levée à 20 heures.

- Un compte-rendu a été affiché en Mairie le 17 avril 2015 pour une durée de 2 mois,
 - Certifie le caractère exécutoire du présent document.
- Le Maire,

Michel DAIGLE.